

Le Roy
bas du pays

Monsieur Monsieur Le
Sire de Flandres

Monsieur Simon Sire marchand portugalois
 et bourgeois d'Anvers est tant present en Flandres
 si son freres veuve d'Anvers avec sa femme et biens
 long temps avant le desastre y adonné nous at
 remonstré q' apres la publication de la paix avec
 Ex. fait il at envoyé a Lisbonne une navire
 nommée l'unicorne de Fisco dont est mree
 Gilbert Jamet pour Sire chargé de sucre et especerie
 et faire voile par deca la quelle il est attendant
 va toute Sire afin qu'elle fussent distribuées par
 le pays bas Et affin q' lad' navire en chemin ou
 arrivant en Flandres ou Helande n'aurait aucun empêchement
 ainsi quelle pourroit se servir de prendre port et q' lad'
 Simon Sire pourroit paisiblement venir de ses marchandises
 et recevoir avec lad' navire et autres q' cy apres il
 pourrat recevoir si ce n'est si nous at supplie p' dessus
 la Jaunegarde quil at de creu au Conseil des Est
 commis au Gouverneur general des pays de par deca po.
 sa personne et généralement tous ses biens pour estre
 lui portugalois et ausy Lougeois de la ville d'Anvers
 dans les de fandre a dire Et tous autres
 Gouverneurs de villes ports et passages affin q' lad'
 Navire chargie de ses marchandises ou d'autres
 et généralement autres navires et marchandises
 que vendront pour son compte puissent librement
 entrer au pays et quil puisse traffiquer et negocier

par tout sans q' a luy on a ses gens ou marchandises
biens q' at on pourrat encores avoir ou recevoir
soit fait on donne aucun empeschement on
destourber, luy avons bien voulu donner la presente
au regard q' ce quil demande est chose juste et fondee
en toute raison et requise et au respect du grand
Esquise et danger desd' biens et marchandises, outre
le service et grand bien du pays pour par ce moyen
Remettre en train le cours de la marchandise tant
necessaire pour l'entretien du commun peuple
s'appourissant par les foules guerres et cessation de
la manufacture par le deffault de commerce et
dantise avecq' les nations estrangieres laquelle est
bien de besong des tre remise en son train premier
et accoustume.

Prans par a v're Ex^{te} quil luy plaise avoir lesd' s'mon
s'avo sa famille et gens et luy navire et g'neallem tout
les manieres biens et marchandises quil at au pourra
encores recevoir de portugal d'espaigne ou d'autres
costes en favorable recommendation Et luy accorder les
patentes et de fault condunct et villes ports et passages et
tous autres de vol destrict a la mesme fin pour la
plus grande s'curite et de sesd' biens et marchandises, sans
et bien utilite q' luy mesme communique aux embleme
desd' Estatz et des pays bas,

Et avecq' Mons^{seigneur} Pourrons l'creatuer deq' otroyer sa sainte
equace de Bruxelles ceij^{me} de februer 1577
De v're Ex^{te}

Tres affectueux et appareilles en service les
Estatz etc.